

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Compétences EMPLOI

### Formation - Module 7-1: L'électricité et l'électronique (NIVEAU 1: LES BASES ELECTRIQUES DANS L'AUTOMOBILE)

A retourner par mail à : [formationcontinuepaca@cmar-paca.fr](mailto:formationcontinuepaca@cmar-paca.fr)

Site de formation :

Adresse

CP VILLE

Email

*L'entrée en formation est soumise à une inscription préalable. Pour tout changement de stagiaire, report, absence, etc. merci de contacter notre service commercial ci-dessus indiqué.*

#### Entreprises des services de l'automobile

#### ENTREPRISE

Raison sociale :

N° SIRET :

Adresse :

Code NACE :

CP :

Effectifs :

Ville :

- de 11 salariés     de 11 à 49 salariés     de 50 à 249 salariés     plus de 250 salariés

Personne à contacter :

Téléphone :

E-mail :

#### PARTICIPANT

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

Email :

Emploi occupé :

Catégorie socio professionnelle :  ouvrier/employé     maîtrise     cadre

Type de contrat :  CDD     CDI

Date d'embauche :

Statut :  salarié branche SA,  Travailleur Non Salarié,  salarié autre secteur d'activité

## FORMATION

Référence de la formation : **CMA\_MVL\_MOD\_7-1**

Référence de la session (**date et lieux de formation**) :

Durée totale de la formation : **14** Heures

Session	Durée (heures)	Lieu	Date(s)	Tarif*
	14			65 € heure-stagiaire
Nombre d'heures achetées : 14				910 €

\*Tarif net – Régime d'exonération de TVA

**Je retourne au site de formation le présent document complété, daté et signé.**  
En signant ce document, vous confirmez que le(la) collaborateur(trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation (public cible, prérequis, ...)

Cette formation peut faire l'objet d'une **prise en charge de votre OPCO** ou d'autres financeurs

**Pour les salariés de la Branche des Services automobiles (hors apprenti) :**

- A compter du 01/01/2024, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 ([Conditions financières : Services de l'automobile | OPCO Mobilités \(opcomobilites.fr\)](#)) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 €/heure HT si **l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base pour 2024, Masse Salariale 2022 encaissée en 2023 et effectif connu au 01/01/2024.**
- Je donne alors mandat à la CMA PACA, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, afin de déposer une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action.

\*A défaut de la confirmation de ces conditions, la CMA PACA facturera l'entreprise.

## SIGNATURE

Fait à : ....., Le.....

Nom, Prénom et fonction

**(Signature de l'employeur)**

